



DELIBERATION N° 2

Nombre de membres  
en exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, M. LORDON, C. DUFOUR, JD. BONNOME, C. DUPIN, A. VALOT, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, M. DUBROCA, JP. CRESPO, F. DUPLASSO,

**Objet : Optimisation  
des ressources –  
TLPE – Mission  
d'audit et de conseil  
avec le Cabinet CTR  
– Approbation d'une  
convention –  
Autorisation  
accordée à Monsieur  
le Maire de la signer**

Membres excusés ayant donné procuration : M. EVENE (pouvoir à F. GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G. MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. ELGART (pouvoir à L. DARRIBEROUGE), S. PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), P. FAVRAUD (pouvoir à JP. CRESPO), C. MARTIN (pouvoir à J. DUBOURDIEU), MJ. ESPIAUBE (pouvoir à M. DUBROCA)

Absent : J. DARRIGADE

Secrétaire de séance : P. ACEDO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte budgétaire contraint des Communes, impacté par la baisse des dotations de l'Etat et la nécessaire maîtrise des coûts.

Dès lors, dégager des ressources supplémentaires devient plus que jamais un enjeu stratégique majeur.

Dans ce cadre, la Commune a été sollicitée par le Cabinet de conseil C.T.R. pour l'optimisation des ressources liées à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le dispositif de TLPE permet la taxation des panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes. Il est précisé qu'au-delà de la perception de ressources, cette taxe constitue un outil pour limiter la pollution visuelle et améliorer le paysage urbain.

*Certifié exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la  
Sous Préfecture de  
Bayonne  
Le  
et de sa publication  
le*

Or, à Boucau, à ce jour, seuls les panneaux publicitaires sont taxés.

Le Cabinet CTR propose de mener une mission en vue d'optimiser les produits de la TLPE. Cela se traduira préalablement par un recensement de tous les dispositifs susceptibles d'être taxés.

A l'issue de cette phase, la Commune aura la possibilité de poursuivre la mise en œuvre en vue de la taxation ou de mettre un terme à la démarche. Dans cette dernière hypothèse, la Commune sera redevable du coût de la présentation du diagnostic s'élevant à 5 000 € HT.

En cas de poursuite de la démarche, la rémunération s'effectuera en fonction du résultat à savoir 40 % des recettes supplémentaires générées au profit de la Commune.

Cette démarche a été présentée lors de la commission « finances » du 6 juin dernier qui a émis un avis favorable.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale dans le domaine de la TLPE et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le représentant du cabinet CTR

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

- . **approuve** la convention d'audit et de conseil en ingénierie fiscale dans le domaine de la TLPE à conclure avec le Cabinet CTR.
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le représentant du Cabinet CTR.

**Pour extrait certifié conforme**

**Boucau, le 27 juin 2017**

**Le Maire,**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/06/2017